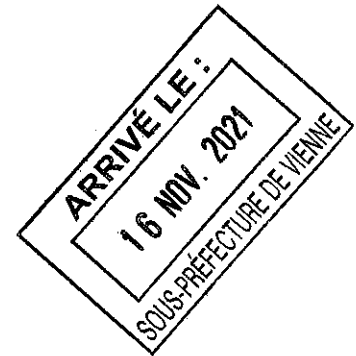


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2021

Date de la convocation : 02/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51



Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND, M. Alain ORENGIA, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, Mme Sophie PORNET à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN - Urbanisme :** débat sur le PADD de la commune de Saint Romain en Gier

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le conseil Communautaire de Vienne-Condrieu-Agglomération, a prescrit la révision du PLU de Saint Romain en Gier et a fixé les modalités de la concertation par délibération n° 20-15 du 28 janvier 2020.

La révision du PLU a pour objectif de proposer une stratégie d'aménagement garante d'un développement durable à long terme. Il s'agit de définir un nouveau projet pleinement inscrit dans un territoire élargi, qui :

- actualise le règlement du PLU au regard des risques ;
- clarifie le règlement du PLU afin d'éviter les difficultés d'interprétations ;
- modifie le règlement du secteur de l'Etang de la Bricotte afin de renforcer sa vocation de zone de loisirs ;
- permet de conserver les activités existantes et le potentiel pour de nouvelles activités ;
- garantit aux personnes travaillant sur place une offre de logements répondant à leurs besoins.

Suite au diagnostic du territoire, présenté en réunion publique le 1^{er} juillet 2021, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré. Il se décline en quatre grandes orientations:

- Assurer un développement urbain et vertueux et adapté aux contraintes ;
- Protéger le cadre paysager et le patrimoine de la commune ;
- Respecter l'armature écologique et tendre vers un développement plus durable ;
- Maintenir et diversifier les activités économiques et notamment d'assurer la pérennité de l'activité agricole;

Le détail de ces orientations figure dans le document annexé à la délibération.

Le projet de PADD a été présenté au personnes publiques associées le 27 septembre 2021, puis en Conseil Municipal de Saint Romain en Gier, le 28 octobre 2021.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent maintenant être présentées et débattues en Conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen pour arrêt du projet de PLU.

Le Président du conseil communautaire, après cet exposé, déclare le débat ouvert.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-2, L151-5 et L153-12 relatif au PADD,

VU la délibération n° 20-16 du 28 janvier 2020 du Conseil Communautaire prescrivant la révision du PLU de Saint Romain en Gier,

VU les orientations du PADD annexé à la présente délibération,


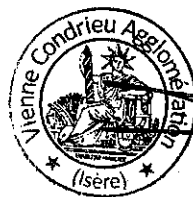
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir débattu des orientations du PADD de Saint Romain en Gier qui lui ont été présentées, délibère, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la tenue de ce débat, formalisé par la présente délibération et son annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/11/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS